

---

Discours du comité révolutionnaire de la section de Brutus (Paris)  
qui vient féliciter la Convention de ses glorieux travaux, lors de la  
séance du 11 thermidor an II (29 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Discours du comité révolutionnaire de la section de Brutus (Paris) qui vient féliciter la Convention de ses glorieux travaux, lors de la séance du 11 thermidor an II (29 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 646-647;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_24677\\_t1\\_0646\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24677_t1_0646_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Vos dangers, Représentants, ont atterrés de crainte la section de mucus Scaevola.

Vos comices ont fait notre espoir.

Votre contenance a relevé notre admiration.

ah ! Citoyens, Permettéz-nous de rappeler à votre idée cette détermination forte qui, dans ces moments de trouble, d'insubordination, de rébellion, a fait la consolation de la section et, sans doute, du peuple français. Nous parlons de ce serment de fidélité, de ce serment d'union à la Convention, que le Comité Révolutionnaire de la Section de Mucus Scaevola, de notre Section, jura unanimement de conserver, aux périls de ses jours, Jusqu'à la mort ; Nous parlerons de cette dispute généreuse de ses membres qui tous, à l'envi, vouloient vous apporter le juste tribut et l'expression sacrée de ce serment.

Deux seulement furent chargés de cette mission glorieuse. Ils furent les premiers qui, accourus dans votre enceinte, furent témoins de la stupeur momentanée qui régnoit autour du palais national : qui, les premiers, aperçurent la consternation éphémère qu'on s'efforçoit de vouloir insinuer parmy vous ;] qui, les premiers, admirèrent votre contenance aussy grande que la majesté du peuple que vous représentés et, qui, les premiers vous assurèrent de leur Persevérence dans leur serment d'union et de fidélité.

Cependant, ce comité invitoit le commandant de la force armée, les comité civil, commissaire de police, officiers de paix de la section, de luy rendre compte d'heure à heure des événements qui auroient lieu dans la section.

Cependant, le comité rejettoit avec horreur et livroit à l'exécration de la postérité le pacte de rébellion auquel l'infame Commune vouloit faire participer ses membres. mais n'écoutant que son devoir, et cédant avec joye et transport aux ordres de vos Comités, tous s'écrièrent : La République vivra.

et nous, nous venons en masse vous exprimer notre satisfaction sur la prospérité de vos travaux et notre reconnaissance due à votre constante fermeté aux droits du peuple, répéter ces paroles, les seuls cris de ralliement : Vive La Convention, vive la République (1).

•

[La sect<sup>n</sup>. de la République à la Conv. ; 11 Therm.] (2)

Représentans du peuple

un arrêté de la Commune nous avoit enjoint de nous réunir en assemblée générale dans la nuit du 9 au 10. Nous vimes le piège qui nous étoit tendu. Cet arrêté nous parut liberticide, en ce qu'une réunion en assemblée délibérante nous interdisoit les armes et qu'au moment où la Convention Nationale étoit menacée, nos armes nous étoient d'un besoin indispensable. Spontanément, et à la plus parfaite unanimité, nous refusâmes d'obéir.

(1) P.c.c. VIGNIEUX (membre), BOUTRY (membre du C<sup>té</sup>), JOANNES (membre), VITRA (Membre du C<sup>té</sup>), VELIN (présid.), DINANTEAU (?) (Secrét.), ROCHÉ (membre), LE GRAND (membre).

(2) C 314, pl. 1257, p. 54.

Vous avés approuvé notre conduite par le décret qui a mis la Commune de Paris hors la loy. Il a été proclamé dans nos rangs et reçu par les acclamations : Vive la République, Vive la Convention N<sup>alé</sup>.

Législateurs ! nous sommes restés armés jusqu'à ce que les ennemis du peuple aient expié leur perfidie, leurs forfaits et leur criminelle ambition. Nous n'avons délibéré que lorsque la liberté publique n'a plus eu besoin de nos bras. Notre premier soin, notre premier besoin, est de venir vous rendre les actions de grâce, et vous féliciter de votre courage et de votre énergie. Législateurs ! c'est cette fois surtout que vous devés vous glorifier de vos succès, puisqu'ils ont réellement empêché notre retour au despotisme et à la tyrannie. C'est cette fois surtout que vous avés sauvé la patrie, en arrachant le bandeau dont la plus astucieuse hypocrisie avoit depuis si longtems couvert nos yeux. Continués vos travaux, Représentans du Peuple ; continués à bien mériter de l'humanité. Restés fermes à vos postes. Les ambitieux, les tyrans passeront comme les rois. Les Robespierre ont fini comme les Capet, mais la liberté restera ; parce que la Convention sera toujours un Centre unique, parce qu'elle sera toujours notre point de ralliement et que, comme elle, nous voudrions toujours la République une et Indivisible.

M.A. BOURDON (comm<sup>re</sup> rédacteur),  
CORBILLON (v<sup>e</sup> présid.), SASSOT, PORLE (secrét. adj<sup>nt</sup>).

3

**Les membres composant le tribunal d'appel de la police du département de Paris, sont admis :**

« Organe du souverain, dit l'orateur, représentation nationale, ton autorité est celle du peuple entier. Quelle autorité subalterne oseroit arrêter la marche auguste de tes travaux ! Tu as écrasé les reptiles qui ont un instant entravé tes opérations ; les Parisiens connoissent leur devoir, ils l'ont rempli ; nous venons dans ton sein jurer de ne reconnoître d'autre autorité suprême que la tienne ».

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

4

**Le comité révolutionnaire de la section de Brutus vient féliciter la Convention de ses glorieux travaux, et applaudir à la punition des traîtres qui avoient osé s'insurger contre la Convention.**

(1) P.V., XLII, 265, J. Sablier, n° 1467 (qui fait un amalgame entre ce n° 3 et le n° 14 du 11 therm. (matin). Mentionné par Mon., XXI, 354 ; Débats, n° 678, 211 ; J. Mont., n° 94, 773.

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

[Le C. de Surv. et révol. de la Sect<sup>n</sup> de Brutus à la Conv. ; s.d.] (2)

Citoyens représentans

Vous voiez devant vous une partie du Comité de Surveillance et révolutionnaire de la Section de Brutus

L'autre partie est à son poste. elle surveille.

Un serment sacrilège fut demandé au comité par une commune rebelle. Il l'a refusé avec indignation.

Il est resté ferme dans ses principes. Jamais il ne deviera.

Nous venons, au nom du Comité de Surveillance de la Section de Brutus, applaudir à vos glorieux travaux[;] des scélérats ont osé s'insurger contre la convention.

bientôt ils ne seront plus

Périssent ainsi tous les traîtres

Le Comité vient renouveler entre vos mains le serment de vivre et mourir pour la représentation nationale et pour l'exécution de ses décrets

Vive la République une et Indivisible.

Vive la convention nationale.

**5**

**Les Liégeois réfugiés viennent féliciter la Convention d'avoir découvert et anéanti l'affreuse conspiration du Cromwell français et de ses complices : « L'énergie de la Convention, disent-ils, secondée par le courage du peuple, a sauvé la République du complot le plus terrible ».**

**Mention honorable, insertion au bulletin (3).**

[Les Liégeois réfugiés à la Conv. ; s.d.] (4)

Fondateurs de la République

Les Liégeois réfugiés viennent vous féliciter sur la découverte de l'affreuse conspiration du Cromwell français, et de la prompt punition du scélérat hypocrite et de ses infâmes complices : l'énergie de la Convention, secondée du courage du peuple, a sauvé la république du complot le plus terrible mais aussi le dernier que les ennemis de la liberté oseront former contre elle. Vive la République Vive la Convention.

DECHAMPS (présid.), Eugène LONEUX (secrét.),  
F.P. DETHIER (secrét.), p.f.J. WALEFF (secrét.).

(1) P.V., XLII, 265. Mon., XXI, 354; M.U., XLII, 201. Mention dans Débats, n° 678, 211; J. Mont., n° 94, 773.

(2) C 314, pl. 1257, p. 36.

(3) P.V., XLII, 265. Mon., XXI, 354; C. Univ., n° 941. Mention dans Débats, n° 678, 211; J. Mont., n° 94, 773; F.S.P., n° 390; M.U., XLII, 185.

(4) C 314, pl. 1257, p. 30.

**6**

**Un membre observe que le système du dernier tyran étoit de concentrer les pouvoirs sur les mêmes individus; que le temps étoit arrivé où il falloit décréter irrévocablement en principe, que tous les comités de la Convention seroient renouvelés par quart tous les mois, et par appel nominal (1).**

Barère propose ensuite, pour remplacer au comité de salut public les trois conspirateurs dont la tête vient de tomber sous le glaive de la loi, Bernard (de Saintes), Duval et Eschasseriaux

Aux voix, aux voix ! crient plusieurs membres.

MERLIN (de Thionville) : Je m'oppose à ce qu'on mette aux voix le projet présenté par le comité; les membres que l'on propose ont ma confiance; ont-ils celle de la Convention tout entière ?

Ils vont être investis d'une grande puissance (on murmure); ils vont être chargés de grandes et d'importantes fonctions; ils tiendront les rênes du gouvernement; ils doivent donc paraître au peuple, pour lequel ils vont travailler, investis de la confiance de la représentation nationale tout entière. Je demande la question préalable sur la proposition de Barère, et l'ajournement à demain de la nomination des membres du comité de salut public, et que cette nomination se fasse comme celles des présidents et secrétaires.

... : Le comité de salut public doit être composé de douze membres, conformément à son organisation primitive; depuis longtemps Héroult en est absent; sans doute on a eu des raisons pour ne pas le remplacer. Je demande qu'il soit nommé demain par la voie du scrutin les membres du comité de salut public. (On applaudit).

TURREAU : Je demande qu'ils soient nommés par appel nominal et à haute voix; c'est ainsi que les hommes libres doivent émettre leur pensée.

BILLAUD-VARENNE : Je demande la priorité pour l'appel nominal.

Si le comité s'est permis de présenter la liste des membres qu'il croyait propres au travail du comité de salut public, c'est qu'un décret formel le lui prescrivait. Mais, puisqu'il s'est élevé de l'opposition, j'insiste pour l'appel nominal; c'est par cette voie que le peuple a connu ses vrais amis.

On vient de dire qu'on avait eu des raisons pour ne pas remplacer Héroult; oui, nous en avons eu; nous n'avons pas voulu augmenter le nombre des conspirateurs qui étaient déjà dans le comité. (De violents murmures s'élèvent dans l'assemblée).

Plusieurs membres : Président, rappelez Billaud à l'ordre; il insulte la Convention.

LE PRÉSIDENT : C'est sans doute une erreur échappée à Billaud; il est inutile de le rappeler à l'ordre.

BILLAUD-VARENNE : Je m'étonne qu'on ait déjà oublié l'état d'oppression sous lequel gémissait la Convention nationale... (Plusieurs membres : Nous ne l'oublierons jamais !) Je soutiens qu'il faut sans

(1) P.V., XLII, 265.